

Produit d'**OBIV Solutions**

Département *Études et Recherches*

**O'LAB**

*Taking People Further*



2024

GOUVERNANCE - **CONJONCTURE** - CAMEROUN  
La veille dans le domaine de la Gouvernance

## Note de conjoncture des entreprises et établissements publics



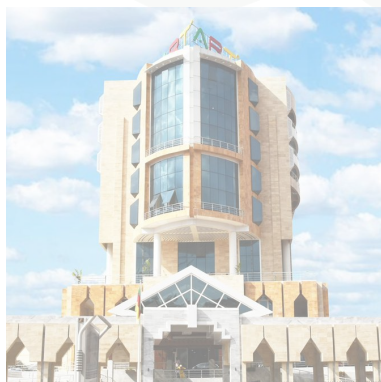
**Agence de Régulation des Télécommunications**

Note de conjoncture N°003

du **15 Juin 2024**

# Sommaire

Note de conjoncture pour les entreprises et les établissements publics du secteur de la gouvernance.



## 02 Résumé

L'examen du site web institutionnel et des divers canaux de communication de l'Agence de Régulation des Télécommunications (ART) met en lumière un dispositif communicationnel diversifié et régulièrement mis à jour.

## 03 Rappel des exigences légales

L'ART est une entité publique et donc tenue de respecter rigoureusement ces exigences légales. La présente note de conjoncture ambitionne ainsi d'examiner plusieurs dimensions, notamment la diversification des canaux de communication, le déploiement sur le site web, le management des politiques publiques, la communication entourant la mise en œuvre de la SND30 et la stratégie sectorielle de gouvernance.

## 04 Évaluation de la communication

Le système de communication de l'ART met en avant l'utilisation de plusieurs canaux. Il apparaît que son dispositif communicationnel est très varié à travers son site web, ses pages officielles

## 05 Management des politiques publiques

Il convient de rappeler que quatre critères ont été retenus pour cette rubrique : la déclinaison des missions de l'entité en activités réalisées et en services rendus aux usagers, l'effectivité et la digitalisation des services, ainsi que la cohérence entre les actions réalisées et les stratégies de la tutelle technique.

## 08 Rappel du jugement de la CTR sur l'ART

L'ART n'a pas encore réussi à améliorer la perception que les consommateurs ont de la qualité de service des réseaux de communications électroniques au Cameroun.

### Équipe de rédaction

Supervisée par Pr Viviane Ondoua

**Chef du projet :**  
Dr Irene Mbollo,  
Responsable O'LAB

**Contributeurs :**

Ulrich Labussiere  
David Ikome  
Yves Kana



L'examen du site web institutionnel et des divers canaux de communication de l'Agence de Régulation des Télécommunications (ART) met en lumière un dispositif communicationnel diversifié et régulièrement mis à jour. Il respecte onze des treize critères d'évaluation du site; ce qui représente un atout majeur. Toutefois la faible reddition des comptes, la faible visibilité sur l'exécution de ses missions et des services rendus aux usagers ainsi que la communication limitée des activités prévues dans la SND30 et la Stratégie Sectorielle de Gouvernance 2030 entachent quelque peu cet acquis. Fort heureusement les rapports commis par la Commission technique de réhabilitation (CTR) permettent de se faire une idée claire des performances de l'ART. Il en ressort que la performance de l'ART présente une amélioration notable dans certains domaines, tels que la régulation et la gestion financière. Cependant, les défis structurels et opérationnels persistent, indiquant que des efforts soutenus et une révision stratégique continue sont nécessaires pour atteindre une performance optimale et stabiliser la régulation des télécommunications au Cameroun.

---

# Rappel des exigences légales



**La présente note de conjoncture s'appuie sur un cadre légal qu'il nous convient de préciser. Il s'agit notamment de :**

- ✓ de la loi N° 2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun : l'article 50 relève que « l'ensemble des informations et documents relatifs aux finances publiques, tel qu'il découle de la présente loi, sont publiés par les institutions compétentes sur leur site internet dès qu'ils sont disponibles » ;
- ✓ du code de bonne gouvernance qui exige dans son article 42, que la juridiction des comptes rende publics tous les rapports qu'elle transmet au Président de la République, au Parlement et au Gouvernement ;
- ✓ les textes organiques des entités publiques : il s'agit ici, des décrets portant création et organisation de chaque entité et des documents stratégiques (manuel de procédures, plan stratégique, budget programme) ;
- ✓ la Stratégie Nationale de Développement 2030 (SND30) : cette stratégie, retrace les grands axes et actions stratégiques que doivent implémenter les administrations et agences camerounaises pour parvenir au développement ;
- ✓ de la stratégie sectorielle de gouvernance, qui est la feuille de route stratégique élaborée pour répondre à l'impératif de renforcer la gouvernance afin de soutenir efficacement la mise en œuvre des politiques publiques.

L'ART est une entité publique et donc tenue de respecter rigoureusement ces exigences légales. La présente note de conjoncture ambitionne ainsi d'examiner plusieurs dimensions, notamment la diversification des canaux de communication, le déploiement sur le site web, le management des politiques publiques, la communication entourant la mise en œuvre de la SND30 et la stratégie sectorielle de gouvernance.



## Évaluation de la communication : un site web fonctionnel malgré une très faible reddition des comptes



Le système de communication de l'ART met en avant l'utilisation de plusieurs canaux. Il apparaît que son dispositif communicationnel est très varié à travers son site web, ses pages officielles (Facebook ; X ; LinkedIn ; Instagram ; YouTube ; Tiktok) et son journal d'entreprise Nouvelles de l'ART. Une analyse plus poussée de son site web a mis en lumière ses atouts ainsi que des aspects requérant des améliorations.

### Onze points forts :

- ✓ le site est disponible et accessible via le lien [www.art.cm](http://www.art.cm);
- ✓ il est à jour et dispose à cet effet des publications récentes, à travers l'onglet « actualités » ; le dernier communiqué date du 25 mai 2024 ;
- ✓ la sécurité de la connexion y est assurée ;
- ✓ l'arborescence du site est bonne et les informations sont accessibles ;
- ✓ le bilinguisme est effectif sur le site, les utilisateurs ont ainsi la possibilité d'accéder aisément aux mêmes informations dans les deux langues officielles ;
- ✓ la rubrique « réclamation » est opérationnelle, les usagers peuvent donc faire une requête de manière automatique;
- ✓ la FAQ est également disponible ;
- ✓ la messagerie instantanée est mise à disposition;
- ✓ le site propose de nombreuses informations utiles aux utilisateurs ;
- ✓ les procédures destinées aux usagers sont présentées et décrites ;
- ✓ la digitalisation des procédures est effective.



### Deux axes d'amélioration :

- ✓ le site ne dispose pas d'une newsletter afin de permettre aux usagers d'être alertés en cas de nouvelles publications ;
- ✓ bien que le site dispose d'un onglet « bibliothèque » et qu'on y trouve d'ailleurs des rapports annuels d'activités dont le dernier date de 2019, le rapport annuel de performance pour le compte de l'année 2023 n'est pas disponible (le communiqué relatif aux travaux de la 54ème session ordinaire du 23 mai 2024 mettant en avant quelques chiffres n'étant pas suffisamment exhaustif pour se faire une idée des performances de l'ART).

The screenshot shows the homepage of the Agence de Régulation des Télécommunications (ART). The header includes the ART logo, the text 'AGENCE DE RÉGULATION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS' and 'Réguler c'est faciliter', and a navigation menu with links for 'Présentation', 'Actualité', 'Publications', 'Réglementation', and 'Bibliothèque'. There is also a search bar and a date/time indicator 'VEN, 14/06/2024 - 09:59'. The main content area features a large purple banner for the 'GUIDE DE L'USAGER DE L'AGENCE DE REGULATION DES TELECOMMUNICATIONS'. To the right, there are two columns of news: 'Appels d'offres' (Avis d'Appel d'Offres National) and 'Actualité' (REGULER C'EST FACILITER, PRESS RELEASE / COMMUNIQUE DE PRESSE, Deux sessions du Conseil d'Administration de l'ART les 23 et 24 mai 2024, FOLLOW TRB ON SOCIAL MEDIAS / SUIVEZ TRB SUR LES RESEAUX).

## Un management des politiques publiques peu satisfaisant

Il convient de rappeler que quatre critères ont été retenus pour cette rubrique : la déclinaison des missions de l'entité en activités réalisées et en services rendus aux usagers, l'effectivité et la digitalisation des services, ainsi que la cohérence entre les actions réalisées et les stratégies de la tutelle technique. À cet égard quelle est la situation de l'ART ?

### Une faible visibilité sur l'exécution de ses missions et des services rendus aux usagers

Selon la loi de 2010/013 du 21 décembre 2010 régissant les communications électroniques au Cameroun, l'ART compte à peu près dix-huit missions, parmi lesquelles :

- ✓ veiller à l'application des textes législatifs et réglementaires en matière des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication;
- ✓ assurer que l'accès aux réseaux ouverts au public s'effectue dans des conditions objectives, transparentes et non discriminatoires;
- ✓ garantir une concurrence saine et loyale dans le secteur des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication;
- ✓ sanctionner les manquements des opérateurs à leurs obligations ainsi que les pratiques anticoncurrentielles...

Si toutes les missions de l'ART sont clairement présentées sur le site, leur déclinaison en activités réalisées est tout de même faible (confère tableau 1) et pourtant le communiqué relatif aux dernières sessions du conseil d'administration du 23 mai 2024 nous renseigne de ce qu'un rapport annuel de performances opérationnelles pour l'exercice 2023 et pour l'exercice 2024 à mi-parcours a été présenté. La diffusion de la synthèse de ce rapport aurait sans doute permis aux utilisateurs de se faire une idée plus claire sur les activités réalisées.

## Une digitalisation des procédures effective

Les procédures présentes concernent deux grands groupes : les exploitants/opérateurs et les consommateurs. Chacune de ces catégories dispose alors de ses propres procédures et formulaires qui sont dans la plupart des cas digitalisées. Les exploitants ont en effet la possibilité de soumettre une demande de licence (première et deuxième catégorie) ; une demande d'homologation d'équipement. Les consommateurs de leur côté ont la possibilité de soumettre une réclamation. On en déduit que le service public que propose l'ART est accessible au public, même à distance.

### Procédures et formulaires

Intitulé	soumission(s)
Formulaire de demande de licence de deuxième catégorie	60
Demande de licence de première catégorie	4274
Demande d'homologation d'équipement	15
Formulaire de demande de réservation des ressources en numérotation et d'adressage	9
Réclamation du consommateur	703

**Exploitants/Opérateurs**

-  Procédures et formulaires
-  Liste des Opérateurs

**Consommateurs**

-  Code USSD
-  Réclamation du consommateur
-  Sensibilisation

## Une collaboration entre l'ART et sa tutelle, le MINPOSTEL, peu visible

Le MINPOSTEL, dans son rôle de tutelle, est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière des postes, des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication. L'ART étant placée sous sa tutelle technique, les activités qu'elle réalise doivent être en adéquation avec les objectifs et actions stratégiques du MINPOSTEL. Les informations actuellement disponibles sur le site ne permettent pas de se prononcer totalement sur la cohérence des activités réalisées, l'ART ne communiquant que très peu dans ce domaine. Toutefois le site fait mention du « Digital Week Cameroon 2023 » dont l'organisation s'est faite sous la coordination du MINPOSTEL.

## Une communication limitée des activités prévues dans la SND30 et la Stratégie Sectorielle de Gouvernance 2030

D'après la SND30, en matière de TIC et d'infrastructures, le Gouvernement prévoit **« d'améliorer l'accessibilité à l'internet haut débit par tous et à moindre coût, il entend poursuivre le développement d'un écosystème numérique de dernière génération et en faciliter l'accès au plus grand nombre en assurant un espace numérique performant et sécurisé, avec un indice d'accès moyen supérieur à 0,4 ».**

Pour atteindre ces objectifs le MINPOSTEL a mis en place un plan stratégique numérique (Stratégie Numérique 2020), et dans ce cadre, le régulateur intervient comme levier de l'éclosion du numérique au Cameroun. Ainsi, l'ART doit s'assurer que les leviers indispensables pour booster le développement de l'économie numérique sont maîtrisés. Si l'ART rappelle ces éléments dans son journal d'entreprise, les éléments à notre disposition ne permettent pas de nous situer très exactement sur la réalisation des activités prévues dans la SND30.

## Une remarquable optimisation des performances de l'ART

Il est principalement question d'aborder dans cette partie l'évaluation de l'ART par la Commission Technique de Réhabilitation (CTR)<sup>1</sup>. En effet la CTR rend compte d'une évolution progressive de la performance et de la gouvernance de l'ART de 2019 à 2022. En 2019, l'ART faisait face à des défis importants en matière de conformité légale et de gestion des ressources. Cependant, à partir de 2020, des améliorations notables ont été observées, notamment avec l'alignement sur les exigences légales et la restructuration organisationnelle.

En 2021, malgré les défis économiques mondiaux, l'ART a réussi à renforcer ses capacités de régulation et à entreprendre des actions cruciales pour améliorer la qualité des services de communications électroniques. En 2022, l'adoption d'un plan stratégique de développement et l'établissement de partenariats internationaux témoignent d'une vision claire et proactive pour le futur. Cependant, des défis subsistent, notamment la mise en œuvre complète des stratégies planifiées et de gestion des ressources.

<sup>1</sup> Il s'agit de l'institution en charge de l'évaluation du fonctionnement des entités publiques, notamment les établissements et entreprises publiques.



### Rappel du jugement de la CTR sur l'ART en 2020

L'ART n'a pas encore réussi à améliorer la perception que les consommateurs ont de la qualité de service des réseaux de communications électroniques au Cameroun. Le paiement des redevances d'utilisation des fréquences par les opérateurs titulaires de concession et les représentations diplomatiques ainsi que des pénalités infligées aux opérateurs restent une préoccupation majeure. Le respect des obligations en matière d'identification des abonnés par les opérateurs est loin d'être optimal et l'évaluation de l'exploitation des équipements de contrôle reste faible. Par ailleurs, CAMTEL ne s'acquitte pas du montant des redevances.

En conséquence, l'ART entend mener les actions ci-après :

- poursuivre et intensifier les concertations engagées avec les acteurs du secteur ;
- acquérir des équipements de contrôle de la qualité de service et des fréquences ;
- poursuivre et renforcer la mise en œuvre des mesures visant à accroître leur exploitation, dans le souci d'optimiser l'utilisation des équipements de contrôle de la qualité de service et de contrôle de l'utilisation des fréquences ;
- réaliser une étude sur la valeur numérique de la fréquence radioélectrique, à l'effet de valider définitivement la méthode de calcul des redevances d'utilisation de fréquences et de permettre à l'Agence d'avoir une meilleure maîtrise de ses recettes;
- poursuivre le recouvrement forcé des créances ;
- finaliser la mise en conformité des textes organiques (statuts du personnel, règlement intérieur, organigramme et cadre organique, résolutions diverses) avec la loi de 2017, portant sur le statut des établissements publics sus visée et la loi de 2018 portant régime financier de l'État ;
- renforcer et diversifier les relations de coopération et de partenariat.

### Rappel du jugement de la CTR sur l'ART en 2021

L'Agence continue d'évoluer dans un environnement caractérisé par un retard observé dans le secteur des TIC. Ses problèmes s'articulent encore autour de l'insuffisance de la couverture des réseaux des opérateurs, le non-respect des cahiers de

charge et des textes du secteur, le non-respect des normes d'installation des équipements ou encore l'absence d'un cadre de conciliation entre régulateur, clients et opérateurs. Il est toujours observé un manque de volonté dans le paiement des redevances dues à l'ART par les opérateurs CAMTEL et VIETELL Cameroun, ainsi que certaines missions diplomatiques et représentation des organismes internationaux.

À cet égard, l'Agence entend, mener entre autres, les actions ci-après :

- la finalisation de la phase de diagnostic relative à l'élaboration du Plan Stratégique de Développement (PSD) 2021 – 2025 de l'Agence ;
- la poursuite de la réflexion sur un nouveau modèle de régulation de services des communications électroniques ;
- le lancement d'une vaste opération d'assainissement du fichier des redevables afin de disposer des données fiables sur l'assiette des revenus de l'Agence et réduire le volume des créances difficilement recouvrables ;
- la révision de la tarification des fréquences en vue de la baisse des tarifs des communications électroniques ;
- l'audit du chiffre d'affaires des opérateurs ;
- la régulation des OTT et l'encadrement de la 5G ;
- la finalisation du rapport de l'observatoire annuel 2019, du recueil des données statistique 2019 et du rapport sur l'état et le développement des activités de régulation 2019 des communications électroniques ;
- la poursuite des travaux de la mise en conformité des opérateurs exerçant dans l'audiovisuel et la télédistribution ;
- la mise à jour de la liste des localités non couvertes en réseaux et services de communications électroniques au Cameroun ;
- l'intensification des activités de contrôle ;
- la vérification des conditions d'exploitation des ressources en numérotation, ainsi que le respect des règles en matière de portabilité et d'identification des abonnés.

L'ART entend mettre en place un nouveau modèle de régulation qui vise la rénovation de l'ensemble des outils de régulation du domaine des communications électroniques, ce qui permettra de préciser les modalités de mise en œuvre effective des mécanismes de régulation collaborative avec les secteurs d'activités connexes (secteur financier/bancaire, secteur de l'audiovisuel, secteur des TIC, etc. Enfin, l'ART devra tenir une comptabilité conforme aux textes en vigueur afin de corréliser ses activités avec le niveau réel de ses ressources.

## Rappel du jugement de la CTR sur l'ART en 2022

Les activités de l'Agence en 2021 se sont déroulées dans un contexte marqué par le démarrage tardif de l'exécution du budget, l'inefficacité du dispositif de collecte des données pour le calcul de certains indicateurs contenus dans le projet de performances des administrations avec un impact sur la mise en œuvre des sous-programmes. Les lenteurs observées dans l'aboutissement des textes du secteur en cours de révision, notamment la loi régissant les communications électroniques et l'existence d'exploitants des réseaux et des services de communications électroniques dans les régions sans autorisation. Il est toujours observé le non-paiement des redevances dues par certains opérateurs (CAMTEL et VIETTEL) et aussi certains titulaires des licences (HTT, MATRIX, CREOLINK, etc.) qui réduit considérablement les ressources de l'ART.

En perspective, il est principalement envisagé, à travers l'audit en cours des titres d'exploitation et autres aspects connexes, la maîtrise du portefeuille des petits acteurs qui opèrent dans le secteur.

## Rappel du jugement de la CTR sur l'ART en 2023

La situation financière de l'Agence s'est davantage améliorée au cours de l'exercice 2022 grâce à une meilleure politique de recouvrement des ressources. Toutefois la structure ne reverse pas toujours la totalité des quotes-parts dues aux entités bénéficiaires, ce qui pourrait constituer un risque systémique pour les autres entreprises du secteur.

Dans le cadre des perspectives, l'étude en cours sur le diagnostic de l'ART permettra de définir les choix stratégiques et opérationnels qui devront améliorer les performances de cette structure.

Aussi elle mise sur les actions ci-après :

- ✓ la mise en place d'un ERP (logiciel de gestion intégré) ;
- ✓ la réalisation de l'audit du patrimoine et des stocks ;
- ✓ l'élaboration et la finalisation des règles encadrant la mise en place des réseaux cœur 5G.

## Encadré : Analyse de la performance de ART par LA CTR

Les divers rapports de la CTR (2020, 2021, 2022, 2023) offrent une analyse positivement évolutive de la situation de L'ART, mettant en lumière des axes significatifs d'amélioration.

**En 2020**, l'ART n'a pas réussi à améliorer la perception de la qualité de service des réseaux de communications électroniques par les consommateurs. Les problèmes identifiés incluent le paiement insuffisant des redevances par les opérateurs et les représentations diplomatiques, ainsi que des pénalités non appliquées efficacement. De plus, la conformité à l'identification des abonnés et l'évaluation des équipements de contrôle étaient jugées inadéquates. Pour remédier à ces lacunes, l'ART a prévu des actions telles que l'intensification des concertations, l'acquisition d'équipements de contrôle, et l'amélioration de la gestion des redevances.

**En 2021**, les défis persistent, notamment l'insuffisance de la couverture des réseaux, le non-respect des cahiers de charges et des normes, et un manque de cadre de conciliation entre régulateur, clients et opérateurs. Le paiement des redevances par CAMTEL, VIETTEL et certaines missions diplomatiques reste problématique. L'ART a donc prévu plusieurs actions, dont la finalisation d'un Plan Stratégique de Développement (PSD) 2021-2025, la révision de la tarification des fréquences, l'audit des revenus des opérateurs, et l'intensification des activités de contrôle.

**En 2022**, l'ART a été confrontée à des retards dans l'exécution du budget et à une inefficacité dans la collecte des données pour les indicateurs de performance. Les révisions des textes du secteur et l'existence d'opérateurs non autorisés dans certaines régions ont aussi été des défis. Les redevances impayées par CAMTEL, VIETTEL et d'autres titulaires de licences ont continué à réduire les ressources de l'ART. L'agence prévoit un audit des titres d'exploitation pour maîtriser le portefeuille des petits acteurs du secteur.

**En 2023**, l'ART a montré des améliorations financières grâce à une meilleure politique de recouvrement. Toutefois, elle ne reverse pas toujours la totalité des quotes-parts dues aux entités bénéficiaires, ce qui peut constituer un risque systémique pour le secteur. Pour l'avenir, l'ART envisage de mettre en place un ERP (logiciel de gestion intégré), de réaliser un audit du patrimoine et des stocks, et d'élaborer des règles pour la mise en place des réseaux cœur 5G.

Les rapports de la CTR de 2020 à 2023 montrent une performance mitigée de l'ART. D'un côté, l'ART a pris des mesures pour répondre aux critiques et améliorer ses opérations, notamment par l'acquisition d'équipements de contrôle, la révision des textes organiques, et l'initiation d'une politique de recouvrement plus efficace. D'un autre côté, des défis récurrents tels que le non-paiement des redevances, l'insuffisance de la couverture des réseaux et les retards dans l'exécution du budget continuent de peser sur la performance de l'agence ils sont par ailleurs révélateurs des dysfonctionnements managériaux graves.

### Points positifs :

- Renforcement progressif des mécanismes de régulation.
- Initiatives pour la digitalisation et l'amélioration des services.
- Amélioration des politiques de recouvrement des redevances.

### Points d'améliorations :

- Problèmes persistants de paiement des redevances par les opérateurs.
- Insuffisance de la couverture réseau et non-respect des cahiers de charges.
- Retards et inefficacités dans la mise en œuvre des projets et des réformes.

En somme, l'évaluation de l'ART par la CTR montre une amélioration notable dans certains domaines tels que la régulation et la gestion financière. Cependant, les défis structurels et opérationnels persistent, indiquant que des efforts soutenus et une révision stratégique continue sont nécessaires pour atteindre une performance optimale et stabiliser la régulation des télécommunications au Cameroun.

## TABLEAU 1 : RÉCAPITULATIF DES MISSIONS ET ACTIVITÉS DE L'ART



GRANDS AXES	MISSIONS	DÉCLINAISON EN ACTIVITES
<b>Régulation et Contrôle du Secteur des Télécommunications et des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Veiller à l'application des textes législatifs et réglementaires en matière des Télécommunications et des TIC.</li> <li>✓ S'assurer que l'accès aux réseaux ouverts au public s'effectue dans des conditions objectives, transparentes et non discriminatoires.</li> <li>✓ Garantir une concurrence saine et loyale dans le secteur des Télécommunications et des TIC.</li> <li>✓ Sanctionner les manquements des opérateurs à leurs obligations ainsi que les pratiques anticoncurrentielles.</li> <li>✓ Définir les conditions et les obligations d'interconnexion et de partage des infrastructures.</li> <li>✓ Assurer l'assignation et le contrôle du spectre des fréquences.</li> <li>✓ Établir et gérer le plan de numérotation.</li> <li>✓ Instruire les dossiers d'homologation des équipements terminaux et préparer les décisions y afférentes.</li> <li>✓ Délivrer les agréments.</li> <li>✓ Exercer toute autre mission d'intérêt général que pourrait lui confier le Gouvernement dans le secteur des Télécommunications et des TIC.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Travaux de traitement d'un cas de brouillage de fréquences à l'aéroport international de Yaoundé-Nsimalen.</li> <li>✓ Publication de la décision N°2021/ART/DG/DT/SDGRT/SOT qui définit les contenus, les modalités de publication et de vérification de la fiabilité des cartes de couverture des services de communications électroniques mobile</li> <li>✓ Organisation du "Digital Week Cameroon 2023"</li> <li>✓ Publication de la décision prescrivant aux opérateurs les modalités de fonctionnement du service de messagerie vocale</li> <li>✓ Publication des codes USSD des services pratiques des opérateurs</li> </ul>
<b>Développement et Modernisation du Secteur des Télécommunications et des TIC :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Définir les principes devant régir la tarification des services fournis.</li> <li>✓ Instruire les demandes de licence et préparer les décisions y afférentes.</li> <li>✓ Délivrer formellement les récépissés de déclaration.</li> <li>✓ Émettre un avis sur tous les projets de texte à caractère législatif et réglementaire en matière de communications électroniques.</li> <li>✓ Préparer les dossiers d'appels d'offres pour les concessions et les licences.</li> <li>✓ Soumettre au Gouvernement toute proposition et recommandation tendant à développer et à moderniser le secteur des Télécommunications et des TIC.</li> <li>✓ Assigner les ressources en adressage.</li> <li>✓ Garantir la protection des consommateurs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Emission d'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N°/AONO/ART/CIPM/2021 du pour la surveillance et la sécurisation triennales (2022, 2023 et 2024) des locaux de l'Agence de Régulation des Télécommunications (ART) et des résidences de ses hauts responsables en deux (02) lots indépendants, en procédure d'urgence.</li> <li>✓ Mise en service en place d'un numéro vert (1515)</li> <li>✓ Mise en place d'un programme sur sa page YouTube « LA FREQUENCE DU REGULATEUR DES TELECOMS » pour répondre aux préoccupations des consommateurs</li> </ul>



# Contacts

**Tél. :** (+237) 222232160 / 670613049 / 696384834

**E.mail :** [contact@obivsolutions.com](mailto:contact@obivsolutions.com)

**Web :** [www.obivsolutions.com](http://www.obivsolutions.com)

**BP :** 7942 - Yaoundé - Cameroun.

Av FOCH, face Crédit Foncier Capitole

@OBIV Solutions



À compter du 15 avril 2024, le Laboratoire de recherches O'LAB d'OBIV Solutions publie, tous les 15 du mois, une note de conjoncture des agences considérées comme les entreprises ou établissements publics placées sous la tutelle des 20 ministères du secteur de gouvernance.